



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Fabrice Moscheni (UDC) en qualité de membre de la Commission permanente des finances ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Elouan Indermühle, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

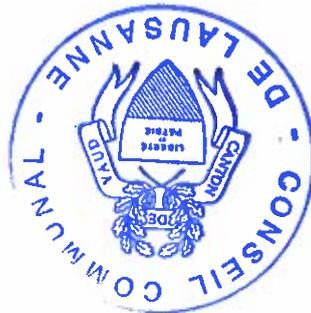
désigne :

à main levée,

M. Valentin Christe (UDC), comme membre de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Antoine Piguet (PLR) en qualité de membre de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un e candidat e par Mme Maillard, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

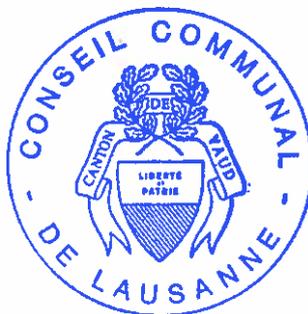
désigne :

à main levée,

M. Jean-Claude Seiler (PLR), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de M. Andrea Münger (socialiste) en qualité de membre suppléant de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'une candidate par M. Louis Dana, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

Mme Lana Cueto (socialiste), comme membre suppléant de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Alice de Benoit (Vert'lib) en qualité de membre au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un e candidat e par M. Vouillamoz, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Jean-Blaise Kalala (Vert'lib), comme membre au Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2023/68 de la Municipalité du 21 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de l'état d'avancement du plan de gestion 2021-2024 ;
2. d'adopter le plan de gestion 2025-2028.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2023/64 de la Municipalité du 7 décembre 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Romane Benvenuti et consorts « Un toit pour touxtes, toute l'année »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Pierre Conscience et consorts : « Que compte faire la Municipalité pour empêcher la mise à la rue de familles et d'enfants scolarisés à Lausanne ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
prend acte
de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 19 mars 2024

Présidence de M. Matthieu Carrel, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Manon Zecca et consorts : « La Demeure : garantir son travail essentiel » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse en sorte que la Demeure puisse continuer toutes les activités qu'elle effectue actuellement, et dans de bonnes conditions, sur le terrain de la Friche de Malley, ceci en dialogue avec les communes signataires de la convention Fabrique de Malley et dans les limites de ses compétences. »

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité agisse afin que la gestion des déchets, le raccordement des eaux propres et usées, l'ouverture des toilettes publiques et la propreté urbaine puissent être garantis sur la friche de Malley »

la résolution de M. Panchard, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité participe à la rencontre prévue sur la friche de Malley par la Municipalité de Prilly afin de soutenir, en dialogue avec les communes signataires de la convention Fabrique de Malley et dans les limites de ses compétences, une solution permettant le maintien des activités actuelles de la Demeure ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe